



RAPPEL SUR LA LOI

Informations sur la loi et les normes relatives à la sécurité des piscines (Sources : AFNOR – JO)

Cette loi s'applique aux piscines privées à usage collectif ou familial de plein air dont le bassin est totalement ou partiellement enterré.

- Le maître d'ouvrage doit installer un dispositif de sécurité normalisé avant la première mise en eau et à compter de :
 - 1^{er} janvier 2004 pour les piscines construites après le 1^{er} janvier 2004
 - 1^{er} mai 2004 pour les piscines de maisons en location
 - 1^{er} janvier 2006 pour les piscines construites avant le 1^{er} janvier 2004
- L'installateur ou le constructeur doit fournir au maître d'ouvrage, au plus tard à la date de réception de la piscine, une note technique indiquant les caractéristiques, les conditions de fonctionnement et d'entretien du dispositif de sécurité normalisé retenu et les informant sur les risques de noyade, sur les mesures générales de prévention à prendre et sur les recommandations attachées à l'utilisation du dispositif de sécurité.
- Peines encourues par les personnes morales :
 - Amende allant jusqu'à 225 000 €
 - Responsabilités pénales (cf. peines prévues par le code pénal)

La loi s'appuie sur 4 normes françaises. Les 4 dispositifs de sécurité normalisés sont :

1. Les barrières et moyens d'accès (NF P 90-306)
2. Les systèmes d'alarme (NF P 90-307)
3. Les couvertures (NF P 90-308)
4. Les abris (NF P 90-309)

Le marquage du produit doit indiquer sa conformité à la norme NF P 90-306/7/8/9, le modèle, l'année de fabrication et le nom du fabricant, les avertissements de sécurité. Il doit être vendu avec une notice d'installation, d'utilisation et de maintenance. La conformité concerne les produits seuls et non l'installation.

DESCRIPTION DES 4 DISPOSITIFS DE SECURITE*

1. Barrières de sécurité conformes à la norme P 90-306

- 2 types de produit : barrières souples ou rigides posées ou ancrées dans le sol
- Hauteur minimale : 1,10 m entre 2 points d'appui (pierre, pot de fleur, tricycle, chaise, barreaux)
- Garde au sol < 25 mm ou comprise entre 45 et 102 mm
- Grillage toléré mais maille < 5 mm
- Le système de verrouillage est normalisé.

Il est recommandé d'installer la barrière à 1 m minimum du plan d'eau mais pas trop loin du bassin pour ne pas perdre son efficacité.

Proscrire tout point d'appui de part et d'autre de la barrière dans un rayon de 1,10 m. La barrière ne doit pas blesser un enfant qui chercherait à la franchir.

Elle peut être combinée avec un ou plusieurs murs ou clôtures existants (si ils sont conformes à la norme).

NOTE : pour un usage collectif, le moyen d'accès doit être à fermeture et verrouillage automatique.

2. Alarmes conformes à la norme P 90-307.

- Système de détection, de transmission et de signalisation d'une présence dans la zone de protection
 - Les alarmes doivent pouvoir fonctionner 24h sur 24 quelles que soient les conditions atmosphériques
 - Détection : les alarmes doivent disposer d'une sirène intégrée au système de protection ou déportée (par liaison filaire)
 - Le dispositif de commande doit être placé à 1,6 m minimum par rapport au sol
- Alarme par immersion
- Toute piscine sauf accès à l'eau en pente douce < 30%
 - Le détecteur doit avoir le champ libre sur tout endroit où peut avoir lieu l'immersion et ne jamais en être éloigné de plus de 7 m
 - Doit fonctionner avec filtration, robot de nettoyage, vent, pluie...
- Alarme périmétrique (laser ou infrarouge)
- La protection doit être continue
 - Elle doit comporter 2 faisceaux. Le faisceau haut doit être à 0,45 m et le bas à 0,20 m (par rapport au sol).

3. Couvertures à barres conformes à la norme P 90-308

- La couverture doit recouvrir l'intégralité du bassin (y compris pour les bassins de formes irrégulières, les plages, les escaliers, et spas intégrés...)
- La couverture doit déborder d'au moins 20 cm au delà du bord intérieur des margelles sur toute la périphérie du bassin.

Couvertures automatiques conformes à la norme P 90-308

- Concerne les volets automatiques ou manuels immergés, hors sol ou enterrés
- Le jeu entre la paroi intérieure du bassin et le bord du volet doit être maximum de 70 mm
- L'accès à l'arrière du volet doit être protégé : déverrouillage à l'aide d'un outil ou force d'extraction de 50 N
- Mur de séparation obligatoire entre le bassin et le volet
- Dispositif de maintien des lames obligatoire
- Dispositif de commande :
 - à contact maintenu
 - à poste fixe et verrouillable ou mobile mais relié au système de protection
- Sa localisation doit permettre de vérifier qu'il n'y a personne qui pénètre dans le bassin pendant la manœuvre.

4. Abris conformes à la norme P90-309

- Verrouillage des systèmes d'accès : portes, fenêtres, trappes, parois coulissantes
- Il peut être combiné avec un ou plusieurs murs ou barrières existants (si ils sont conformes à la norme) : les accès de l'existant doivent être sécurisés.

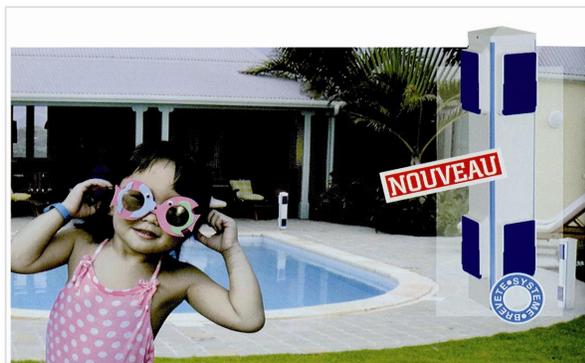
Mise en conformité des bassins déjà équipés.

Les barrières, couvertures à barre et automatiques et les abris peuvent être mis en conformité sous réserves d'apporter des modifications au matériel déjà en place et à la condition que celles-ci puissent techniquement être réalisées. Renseignez-vous.

*exigences principales et non exhaustives

"Rien ne remplacera jamais la surveillance des parents"

ALARME PERIMETRIQUE SANS FIL



**Prima
protect**

PRIMA PROTECT : 1ère alarme périmétrique sans fil.

Constituée d'une **alarme maître** avec sirène intégrée et d'une **1 à 5 bornes esclaves** selon les configurations de bassin.

Activation par un aimant à valider sur la borne maître.

Alarme évolutive, la PRIMA PROTECT offre une gamme d'accessoire complète en option : **Bracelet de sécurité - Télécommande - Digicode - Sirène déportée sans fil.**



REFERENCE	DESIGNATION
DSP803X3	Borne maître sirène incorporée - Voyant lumineux et aimant
DSP803X2	Borne esclave équipée de 4 cellules infrarouges
DSP80F4	Kit de protection 4 segments : 1 borne maître et 3 bornes esclaves.

PRIMA PROTECT est une alarme évolutive qui offre une gamme d'accessoire en option.



REFERENCE	DESIGNATION
DSP203K	Sirène complémentaire sans fil
DSP101W	Bracelet bleu de sécurité (Ne convient pas aux piscines au sel)
DSP201R	Télécommande 4 boutons
DSP401R1	Digicode First Innov
DSP504V9	Outil magnétique supplémentaire

ALARME PERIMETRIQUE



L'alarme périmétrique **SATURN** est livrée sous forme de kit comprenant :

- 2 ou 4 balises
- un coffret de commande
- une télécommande
- 1 sirène 105 dB
- un câble électrique 100 ou 75 ml
- une batterie de secours : autonomie 6 h.



SATURNK2	Kit alarme SATURN 2 balises + coffret + 75 ml de câble
SATURNK4	Kit alarme SATURN 4 balises + coffret + 100 ml de câble
SATURNB1	Borne supplémentaire pour alarme SATURN
APKTES	Télécommande supplémentaire

ALARME DETECTEUR DE CHUTE



OCEA PROTECT : Détecteur d'immersion autonome alimenté par une pile étanche 9V. Fixé sur la margelle, OCEA PROTECT détecte tout mouvement de l'eau provoqué par la chute d'un corps de 6 kg et plus. L'appareil est adaptable sur la plupart des modèles de piscine.



REFERENCE	DESIGNATION	PU HT
OCEAPROTECT	Alarme d'immersion OCEA PROTECT Sirène intégré - Voyant lumineux - Clé d'activation	466.31 Ö

OCEA PROTECT est une alarme évolutive qui offre une gamme d'accessoire en option.

REFERENCE	DESIGNATION	PU HT
DSP203K	Sirène complémentaire sans fil	341.95 Ö
DSP101W	Bracelet bleu de sécurité (Ne convient pas aux piscines au sel)	82.50 Ö
DSP201R	Télécommande 4 boutons	70.54 Ö
DSP401R1	Digicode First Innov	165.00 Ö
DSP504V9	Outil magnétique supplémentaire	17.94 Ö



ALARME DETECTEUR DE CHUTE



SENSOR premium Détecteur d'immersion autonome alimenté par une pile alcaline. Fixé sur la margelle de la piscine, il dispose d'une **sirène intégrée**.



REFERENCE	DESIGNATION	PU HT
AQUAPREMIUM	Alarme Sensor Premium	470.25 Ö

SENSOR solar : Détecteur d'immersion autonome doté d'une batterie lithium et d'un capteur solaire qui le complète afin d'accroître l'autonomie. Fixé sur la margelle de la piscine, il dispose de deux sirènes d'alarme : l'une intégrée à la centrale de détection, l'autre intégrée dans un boîtier déporté (Sensor Domo) placé dans l'habitation.

REFERENCE	DESIGNATION	PU HT
AQUASENSOR	Alarme Sensor Solar	825.00 Ö



ALARME DETECTEUR DE CHUTE

espio INSIDE : Détecteur d'immersion autonome à installer dans la piscine pour une discrétion totale. Sa miniaturisation pour un encombrement minimum, son ergonomie étudiée et son autonomie accrue, sa fixation multi-supports et son design novateur en font un système qui s'adapte aussi bien sur des piscines en construction que sur des piscines déjà construites.



FAMILLE 701

REFERENCE	DESIGNATION
ESPIO	Alarme Sensor ESPIO



ALARME DETECTEUR DE CHUTE IMMERGEE



VIGILANCE ® : Détecteur de chute invisible avec capteur immergé, discret et insensible au vent. Convient aux piscines à débordement ou avec cascade. Cette alarme offre une gamme de produits complémentaires comme une sirène déportée et une télécommande. Cette alarme est branchée sur le secteur.



REFERENCE	DESIGNATION
PACKVIGIE100	Alarme Détecteur de chute comprenant : 1 capteur pré-cablé avec 10 ml de câble, 1 centrale avec sirène incorporée

Les options :

FLSVIGIE	Sirène déportée complémentaire sans fil
KSVIGIE	Télécommande 4 boutons avec pile au lithium
CAPVIGIE	Capteur supplémentaire pré-cablé 10 ml.

BARRIERE SOUPLE "NORA"



> **Module de 3 mètres pré-monté**

Hauteur : 1.25 m par rapport au sol

Toile polyester 4x4 enduite PVC, anti UV, ultra résistante et tenue par une réglette 11 vis

Poteaux aluminium laqués noir (diamètre 25 mm, longueur 1275 mm)

Bouchons plastiques injectés

Fourreaux d'ancrage au sol en plastique injecté (diamètre 15.5 mm) -> diamètre de perçage 16 mm

Tige fixation sol inox (diamètre 12.5 mm)

Loquet de verrouillage inox "double action" conforme à la norme

> **Mode d'ancrage :**

La barrière doit être installée sur un sol rigide et plat (chappe de béton brute ou coulée), dallage si celui-ci est suffisamment lié au sol) ou plots en béton spécialement réalisés pour l'installation.

Perçer un trou de 16 mm de diamètre sur 100 mm de profondeur et fixer le fourreau d'ancrage avec du mortier



REFERENCE	DESIGNATION
BSMD3	Barrière souple - Module de 3m

COUVERTURE A BARRES

Multi saisonnalité / Faible encombrement / Facilité de manipulation



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- > Assemblage par soudure haute fréquence
- > Ourlet soudé sur les longueurs avec sangle de tension et cliquets
- > Système de maintien au moyen de bar res aluminium anodisé
- > Sangles et cliquets de tension sur les largeurs
- > Cavités pour évacuation des eaux pluviales
- > Livrée avec 1 ou 2 manivelles manuelles démultipliées selon dimensions
- > Débordement : 0.60 m pour tous les bassins

AVANTAGES DU PRODUITS

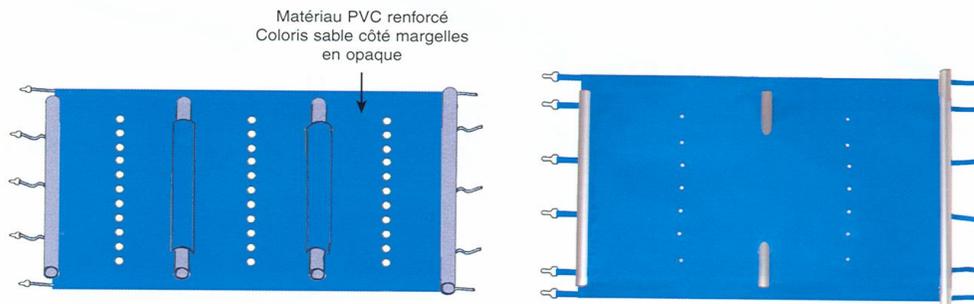
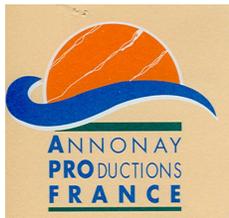
> **Une seule couverture pour toute l'année et tous vos besoins**

Protection intégrale du plan d'eau, été comme hiver, pour votre piscine qui restera propre.

Conforme à la norme NF P90-308.

Facilité de manipulation au moyen de sa ou ses manivelles démultipliées (ou motorisée en option)

Chauffe l'eau de votre piscine en version solaire et diminue le développement des algues en version opaque l'hiver



CALCUL DE LA SURFACE ET DU PRIX DE LA COUVERTURE

Pour des raisons d'esthétique et de manipulation, il faut prévoir 30 cm de débordement sur le pourtour du bassin.

Dimensions maximum du bassin : 12 x 5.50 m

METHODE DE CALCUL

Surface = (longueur maxi + 0.60 de débordement) x (largeur maxi + 0.60 de débordement) x PRIX au m2

Pour couvrir un escalier, il faut rajouter une bavette de sécurité (option).

GARANTIE 3 ANS